

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE L'ANNÉE 2023 (4.1)

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **24 janvier 2025**

Date d'affichage de la convocation : **24 janvier 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, HUSSON, VUILLIOT, DA SILVA DIAMANTINO, et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, MOLINAS, VAN VAEREMBERG, DUVILLARD, GARNIER-SIMON, CHARRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VENARRE,
Mme LUZZI donne pouvoir à M. SIGAUD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. MAZET donne pouvoir à M. CRUYPENNINGK,
M. DANGUY donne pouvoir à M. MOLINAS.

Absent : M. PELLETIER.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 231-1 à L 231-4 ;

VU le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, articles 5 à 10 ;

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la présentation du R.S.U. au comité social territorial en date du 24 octobre 2024,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **PREND ACTE** de la communication du Rapport social unique de l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20250204-2025_006_DEL-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 février 2025.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 février 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 février 2025.